

Mairie de Saint-Molf

ASSOCIATIONS

Guide pratique 2025-2026



Votre contact principal
accueil@saintmolf.fr

Contact communication
communication@saintmolf.fr

Vos interlocuteurs en mairie



L'accueil de la mairie A se charge de relayer toutes les informations utiles à l'adjoint au maire en charge du sport et des associations.

Le service communication C relaie vos événements sur les supports de communication de la mairie : l'agenda du site internet de la mairie, le panneau lumineux du bourg, les panonceaux de bord de route...



À noter en nouveauté 2025 : l'application mobile Mon Village sur laquelle vous pouvez créer gratuitement une page association.

Vos coordonnées



La page du site internet dédiée aux associations

- mairie-saint-molf.fr/la-commune/associations
- Vérifiez que vos coordonnées soient à jour
 - Prévenir l'accueil de la mairie de tout changement dans les coordonnées de contact pour votre association

A

Toute communication de la mairie vers les associations se fait par courriel.

Merci de fournir une adresse mail dont les messages sont relevés régulièrement !

Les salles communales



Calendrier d'utilisation



Les créneaux permanents sont attribués de septembre à fin juin / début juillet, avec le choix de maintenir ou non sur les périodes de vacances scolaires et jours fériés.

En juillet et août

- Toute utilisation des salles doit faire l'objet d'une **demande de réservation ponctuelle via 3D Ouest**.
- Une période pourra être bloquée pour travaux.

Celle-ci sera alors communiquée début mai, afin que vous puissiez prévoir vos créneaux ponctuels et l'organisation de stages éventuels en dehors de la période concernée.

Pour bénéficier de créneaux permanents,
vous devez transmettre 3 chèques de caution
(validité d'1 an) et une attestation d'assurance à jour



Accès

Centre culturel Roby Wolff

Un seul accès au 6 rue de la Duchesse Anne

Salle des sports Thierry Guihard

Pour des raisons de préservation de l'état de propreté du hall et des sanitaires de l'accès principal, **il est demandé à tous les utilisateurs permanents de passer par le hall secondaire**, entre les vestiaires, et d'utiliser les sanitaires intérieurs. Le hall principal est réservé aux manifestations avec du public et aux convives du restaurant scolaire et pourra être mieux partagé avec les locataires de la salle du restaurant scolaire.

En cas de location par des particuliers de la salle du restaurant scolaire : 1 WC du hall sera réservé à l'usage des locataires pendant le week-end.

Entretien / propreté des locaux



Chaque utilisateur doit participer au bon entretien des locaux - après chaque occupation : coup de balai, tri des déchets, vidage des poubelles pleines.

Centre culturel

Le ménage est assuré les lundis et vendredis matin.

Salle des sports Thierry Guihard

Le hall principal – dont les sanitaires – sont nettoyés tous les jours scolaires par le personnel communal de la restauration scolaire.

Le ménage est assuré tous les jeudis matin dans la salle des sports et les vestiaires / sanitaires.

En cas d'utilisation des vestiaires de la salle des sports : merci de passer systématiquement la raclette.

Pour toute remarque, dysfonctionnement, incident, manque de propreté, demande de produits ou de matériel : N° dédié à l'entretien de tous les locaux communaux 06 58 58 25 03 (privilégier le sms)

Manifestations



Réservation de la salle

- via la plateforme de réservation
► salle.3douest.com/internaute.php?module=saintmolf
- le plus en amont possible et de manière concertée avec les autres associations organisatrices d'évènements sur la commune.
- En cas d'annulation, merci de prévenir sans délai l'accueil de la mairie.

A

Déclaration de manifestation

- déposer un dossier complet de déclaration de manifestation à l'accueil de la mairie **au plus tard 3 mois avant la date de l'évènement**, en prenant rendez-vous.

A

À défaut, le Maire se réserve le droit de ne pas autoriser la manifestation. La police municipale est étroitement associée aux questions de sécurité pour toutes les manifestations ouvertes au public sur la commune : une attention particulière est désormais portée sur ces points. Des mesures correctives pourront être exigées.

Tous les formulaires de déclaration de manifestation sont sur le site :

► [> PRATIQUE > Ma mairie en ligne > Réservation de salles](http://mairie-saint-molf.fr)

Communication



Supports numériques c

La commune dispose des supports de communications suivants :



Application | Chaque association peut créer une page gratuitement, liée à la commune de Saint-Molf.

Vous pourrez y communiquer vos informations générales et actualités. Une passerelle est possible vers l'agenda du site internet de la mairie.
Pour en savoir plus :

▶ bit.ly/outils-Mon-Village-Saint-Molf

Le service communication utilisera l'application comme source d'information pour alimenter : le panneau lumineux de la place Camille Berthe, le site internet, réseaux sociaux, les dates à retenir du bulletin municipal

Affichage c

MAIRIE

Panneau liège : A5 pour les informations permanentes

Panneau aimanté derrière l'accueil
A4 pour les événements

SALLE DES SPORTS

Panneau liège : A3 possible

Surfaces vitrées : pour les manifestations ponctuelles uniquement (pas pour les créneaux permanents) en partie basse des surfaces vitrées - l'asso retirera les affiches AVEC les scotchs dès la manifestation passée.

CENTRE CULTUREL

Panneau liège : A4 possible - l'affichage côté rue du panneau de liège est réservé aux associations mendulphines et aux événements organisés à Saint-Molf.

Surfaces vitrées : INTERDICTION D'AFFICHER

BORDS DE ROUTE

Cadres d'affichage clic clac : A3 plastifié

NE PAS UTILISER DE SCOTCH

Utiliser en autonomie mise en place ET retrait

Si plusieurs événements > arbitrage de la mairie

Les assos mendulphines peuvent signaler en mairie tout abus ou directement remettre de l'ordre dans l'affichage (ex : retrait d'affiches périmées) s'il est constaté un non respect des règles énoncées.

Merci d'avance de votre collaboration.

Presse

Pour annoncer vos manifestations et bénéficier d'une éventuelle couverture presse, pensez à contacter les correspondants locaux.

Ouest-France

Marie JOSSIEN 07 82 21 99 31

clp.smh44@gmail.com

Echo de la Presqu'île

Jean-Pierre RIOU 06 85 01 62 39

j-pierre.riou@orange.fr



Finances

Allocations annuelles des subventions communales

A

Les formulaires de demandes seront disponibles comme chaque année à l'automne en téléchargement sur le site internet de la mairie

► [> ACTIONS MUNICIPALES](http://mairie-saint-molf.fr)
[> Les finances > les subventions aux associations](http://mairie-saint-molf.fr)
[> ou sur support papier auprès de l'accueil.](http://mairie-saint-molf.fr)

Ils seront à déposer auprès de l'accueil de la mairie au guichet ou par mail à accueil@saintmolf.fr au plus tard le 15 janvier 2026.

Fond pour le Développement de la Vie Associative

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative L'accès au Fonds pour le développement de la vie associative fonctionne sous la forme de campagnes annuelles d'appels à initiatives, propres à chaque objet du fonds. Pour plus d'infos :

► ac-nantes.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-122615